## ANNEXE 4 Mise à disposition de matériel par PointCulture

1 ordinateur par travailleur dont la responsabilité incombe au travailleur

+ état des lieux du matériel obligatoire fait en trois exemplaires (PointCulture, Bibliothèque d'appui pour la Région Bruxelles Capitale, le membre du personnel détaché) et daté du jour de la prise de fonction.